

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société MADREC

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le									
		L	3	1	1	2	2	0	2	2		Néant					
								3 1 1 2 2 0 2 1									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																
	Production vendue	biens															
		services *															
		dont export et livraisons intracommunautaires															
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)															
	Production immobilisée *																
	Subventions d'exploitation reçues																
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits																
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																
	Variation de stock (marchandises) *																
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)															
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Rémunérations du personnel *																
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																
	Dotations aux amortissements *																
	Dotations aux provisions																
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *															
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles															
	Total des charges d'exploitation (II)																
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers																
	Produits exceptionnels																
	Charges financières																
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)															
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)															
	Impôts sur les bénéfices *																
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																
	Provisions non déductibles *																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*															
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																
	Entreprise nouvelles (44. septies)	Zone franche urbaine (44 octies A)															
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	Jeune entreprise innovante (44. septies A)															
	Divers* dont ZFA NG (44. quaterdecies)	Investissements outre-mer															
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G	Zone de développement prioritaire (44 septiesdecies)															
	986		987		127		138		997								
	981		989		991		992		342								
	345		344		346		993		350		189 000						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																
	Déficits antérieurs reportables : *																
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																

Désignation de l'entreprise Société MADREC Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 23 rue Pedro de Mascarenhas 97417 LA MONTAGNE

Numéro SIRET * 9 0 3 4 8 5 2 5 8 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 6

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
ACTIF CIRCULANT	Stocks						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086				
	Charges constatées d'avance *	092	094				
Total II		096	098				
Total général (I+II)		110	112				

PASSIF

		Exercice N		Exercice N-1	
		NET		NET	
		1	2	1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 060 000	3 060 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	(2 410)		
	Résultat de l'exercice	136	170 916	(2 410)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	3 228 506	3 057 590	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 660	2 622	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	257 727		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	259 387	2 622	
	Total général (I + II + III)	180	3 487 893	3 060 212	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 034		
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL MADREC
23 rue Pedro de Mascarenhas
97 417 LA MONTAGNE
903 485 258 RCS SAINT DENIS DE LA REUNION

.....

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 19 JUIN 2023

Le 19 juin 2023, au siège social,

Monsieur Pascal LE CHENADEC, propriétaire de la totalité des 3 060 parts sociales de la société, au capital de 3 060 000 €, en qualité d'associé unique et seul gérant a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la société MADREC, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

L'associé unique a ensuite pris les décisions suivantes portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur l'affectation des résultats dudit exercice :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 170 916,32 € de la façon suivante :

-	« report à nouveau », soit	2 410,00 €
-	« réserve légale », soit	25 649,32€
-	« Dividendes », soit	142 857,00 €

1

Les dividendes bruts par part sociale s'élèvent à 46,685 euros, en ce compris la csg, la crds et les prélèvements sociaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à la réfaction de 40% s'élève à 142 857 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Et la mise en paiement sera effectuée dans les délais légaux.

L'année précédente, aucune distribution n'a été effectué.

TROISIEME DECISION

L'associé unique unique votera sa rémunération de Gérance prochainement pour l'exercice 2023, étant précisé que la société prendra en charge ses frais de déplacement sur présentation des justificatifs. Pour l'année 2022, cette rémunération est nulle.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires relatifs à cette opération et en particulier au cabinet d'expertise comptable Altus Consultants AP.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Pascal LE CHENADEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke at the bottom and a diagonal stroke crossing it.